# REPUBLIQUE DU SENEGAL HINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'HYDRAULIQUE PROJET AUTONOME SEMENCIER

CONVENTION CCCE/SEN N° 58 269 00 094 0M

BILAN DES REALISATIONS DES PROGRAMMES 1988-90

# REPUBLIQUE DU SENEGAL MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'HYDRAULIQUE PROJET AUTONOME SEMENCIER

URDR\_6E\_0019

CONVENTION CCCE/SEN N° 58 269 00 094 OM

BILAN DES REALISATIONS

DES PROGRAMMES 1988-90

I BILAN DES REALISATIONS DES PROGRAMMES 1988/89/1989/90	Pages
1.1 Réalisation des programmes d'essais multilocaux	12
1.1.1 Programme arachide	
1.1.2 Programme maïs	
1.1.3 " sorgho	
1.1.4 " mil	
1.1.5 " niébé	
1.2 Réalisation des programmes semenciers	
	.14
1.2.1 Production de semences de prébase	
1.2.2 " " base	
1.2.3 " " certifiées	
1.2.4 Situation des placements de semences	
1.3 <u>Réalisation des programmes de promotion-sensibilisation-formation</u>	16
2 0 1 Deveniles de démonstration et visites exercicies	
1.3.1 Parcelles de démonstration et visites organisées 1.3.2 Promotion sensibilisation formation	
1.3.2 Promotion sensibilisation formation	
1.4 Réalisation du programme de construction de magasins semenciers villageois	.18
1.4 Realisation de programme de construction de mayasins sementiers virrageors	.10
1.5 Réalisation du programme test de production de semences fourragères	· 18
1.5 Realisation du programme test de production de sementes fourrageres	10
1.2 Réalisation des investissements prévus	
1.2 Realisation des investissements prevas	19
II PROGRAMME 1990%91	
TI TROUBLE 1990K31	
2.1 Mise en place des programmes	-20
Z.1 msc on prose are programmed	.20
2.1.1 Réseau d'essais multilocaux	
2.1.2 Programme de multiplication de semences	
2.1.3 Programme de construction de magasins	
2.1.4 Programme test de production de semences fourragères	

.../...

### I - HISTORIQUE DU PROJET

En application des mesures prises dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole en matière de consolidation de la filière arachidière et d'accroissement de la production céréalière, le Gouvernement du Sénégal a entrepris sur financement de la CCCE, l'étude d'un plan semencier.

Cette étude, confiée au groupe SEMA-IRHO-IRAT, a permis de définir le contenu d'un plan sur 7 ans dont les objectifs ont été cependant jugés trop optimistes.

Sur la base de ce document, la Direction de la Production et du Contrôle des Semences (DPCS) a présenté en juillet 1986, un "plan intérimaire" ayant fait l'objet de réflexions plus approfondies en septembre 1987 avec l'appui d'une mission de la CCCE.

Les conclusions de ces travaux ont abouti à la création du présent projet dont la convention de financement de la première phase a été signée en juin 1988 pour un montant de 4 milliards F CFA (coût total pour cette première phase 5 milliards 350 millions de F CFA.

Ce projet devrait favoriser l'organisation et la création de meilleures conditions au désengagement progressif de l'Etat, la responsabilisation des agriculteurs et du secteur privé et la fourniture de semences de qualité en quantités suffisantes, nécessaires à la réalisation des objectifs annuels de production de 800 000 tonnes d'arachide d'huilerie et l'amélioration sensible du taux d'autosuffisance alimentaire qui devrait atteindre 80 % en l'an 2000, grâce à une production de 1 000 000 tonnes de céréales.

## II - OBJECTIFS DU PROJET

## 2.1 - Objectifs qualitatifs

- faire fonctionner de manière économique les filières semences en les développant mais aussi en réduisant progressivement les déficits (fixation des prix de vente en tenant compte des prix de revient réels). - Redistribuer les rôles et les fonctions entre les différents partenaires DPCS, ISRA, CNCAS, SRDR, SONAGRAINES, groupements de producteurs et privés, en renforçant leurs moyens (appui à la réalisation d'équipements) et en organisant le désengagement de l'Etat des fonctions qui ne ressortent pas directement des missions de service public et qui peuvent être privatisées.

#### 2.2 - Objectifs quantitatifs

## a) Arachide d'huilerie (ARH- en tonnes coque)

	:	Année 1	:	Année 2	:	Année 3
Stock géré par l'ISRA	:	2	:	2	:	2
stock géré par la DPCS	:		:		:	
- G3	:	11	:	11	:	11
- Base	:	105	:	114	:	114
- m1/N1	:	659	:	683	:	_698
Total DPCS	:	775	:	808	:	823
stock géré par la SONACOS	:		:		:	
- m2/N1	:	4 439	:	4 467	:	4 584
- N2	:	33 469	:	32 033	:	31 903
Sous total 1	I	37 908	I	36 500	I	36 487
stock de calamité décortiqué (équivalent coque) (1)	:		:		:	
- m1/N1	:	200	:	403	:	404
- m2/N1	:	1 115	:	2 287	:	2 284
Sous total 2	:	1 315	:	2 690	·	2 688
Total SONACOS	:	39 223	:	39 190	:	39 175
Total Général (arronds.)	:	40 000	:	40 000	:	40 000
	:		:		:	

<sup>(1)</sup> Gestion technique par la DPCS (prog. approv. coque, suivi travaux programmation utilisation graines).

## b) Arachide de Bouche (en T. coque)

(	:	Année 1:	Année 2	: Année 3	
Stock géré par l'ISRA - G0, G1, G2	:	2	2	: : :	
( Stock géré par la DPCS ( - G3 et base ( - N1/m1	:	- :	10 -	: : 10 : <sup>-</sup> 75	
Stock géré par la SEPFA (S. certifiées N1/m2 et N2)	:	:	:	:	
Stock géré par la SEPFA  Social continue de la SEPFA  Social continue de la SEPFA	:	3 400	3 400 :	: : 3 400 :	

## c) <u>Vivriers</u>

	riz irrig.	Riz pluv.	Mil	Maïs	Sorgho	<b>Nié</b> bé
S. Base	: 30;3	0,5	2,36	14,6	0,08	44,8
Année 1	•					
S. Cert.	1424	4,25	210,4	627,1	18,5	814,2
S. Base	36,04	1,0	3,6	15,6	0,104	49,
Année 2	•					
S. Cert.	2298	8,5	272	908,5	25,9	1120,
S. Base	39,15	1,0	4,120	16,1	0,344	56
Année 3	•					
S. Cert.	2658	17	448	1029,5	37,9	1265

d) fourrage (kg)	An	née 1	Année 2	Année 3		
Niébé fourrager	S. Prébase	100	100	100		
	S. Base	1000	2000	2000		
Autres espèces	S.Prébase	46	77	77		
	S. Base	340	1670	3350		

#### III - ANALYSE DES RESULTATS

#### 3.1 - Les acquis du projet

L'exécution du projet au cours des deux premières années (1988/89 et 1989/90) a mis en relief des difficultés quant aux possibilités de parvenir à assurer un équilibre cohérant entre les objectifs quantitatifs ci-dessus définis, l'ajustement de l'offre en semences à une demande solvable et celui des prix de cession aux prix de revient réels.

C'est fort du constat de l'existence d'une certaine distorsion entre ces différentes préoccupations (du moins pour le court terme), que le projet a choisi volontairement dès sa première année de démarrage, d'accorder la priorité, non à la satisfaction des objectifs quantitatifs, mais plutôt à la création d'un environnement économique plus favorable au désengagement progressif de l'Etat des activités de collecte, conditionnement et vente de semences.

- La redynamisation des rôles et des fonctions entre les différents partenaires a été parfaitement organisée et leur concertation renforcée autour du projet qui en constitue le pivot central.
- Les moyens de ses différents partenaires ont été renforcés, leur permettant ainsi de remplir plus efficacement les missions qui leur sont dévolues en matière de production et de commercialisation des semènœs (appui à la réalisation d'équipements, octroi de crédits...) même si des difficultés certaines sont apparues dès la première année, dans l'application des dispositions de la circulaire n° 5982 MEF/DGT/TG du 14 septembre 1988.
- Les activités de recherche en matière de création variétale ont été davantage valorisées grâce à la redynamisation du réseau d'essais multilocaux et à la réhabilitation du service-semences de l'ISRA (production de semences de prébase et renforcement des moyens d'analyse de la qualité).
- Un renforcement des opérations de contrôle et une amélioration sensible de la qualité des semences de base et certifiées (matériel de terrain et de laboratoire, contrôle plus rigoureux du travail des agents).
- Une meileure utilisation des semences réfrigérées du stock de calamité et une plus grande promotion des semences décortiquées.
- La promotion et la sensibilisation à l'utilisation de semences de qualité pour les espèces vivrières, laissant entrevoir une demande réelle

plus importante pour les prochaines années notamment en semences de riz, mil (souna III), mais voire sorgho. Les besoins réels en semences de niébé devraient aussi connaître un accroissement sensible sous réserve que les programmes tiennent davantage compte des possibilités réelles d'écoulement pour chaque variété, Les variétés Niambour et Bambey-21 semblant créer plus d'engouement que les autres variétés (mougne, 58-57).

- La promotion du secteur privé essentiellement constitué d'associations villageoises, de groupements et/ou de fédérations de groupements de producteurs ainsi que de grands producteurs individuels et de commerçants.
- La libéralisation des prix d'achat et de cession des semences d'espèces vivrières par l'Etat depuis 1988.
- La promotion et l'initiation d'un programme test de production de semences fourragères ayant conduit à un début de vulgarisation de différentes espèces et variétés.
- Des efforts sensibles ont été déployés pour parvenir à une meilleure connaissance des prix de revient. Les prix de revient gravitent autour de 129 et 115 F/kg pour N1 et la N2 contre 159 et 145 dans la situation avant projet (cf rapport d'évaluation du PTS). La prise en compte de ces prix de revient dans la fixation des prix de vente a permis de réduire sensiblement le déficit de la filière arachide d'huilerie qui est passé de 2.0 milliards en 1987/88 à moins de 300 millions en 1989/90. Certes cette réduction est la résultante des effets conjugués d'une plus grande valorisation de la semence et d'une baisse importante des quantités collectées (17 500 tonnes achetées en 1989/90 et 19 000 tonnes en 1988/89 contre 40 000 tonnes initialement prévues et 1,34 kgs d'ARH pour 1,0 kg de N2 en 1986/87 contre 1,60 kgs en 1989/90).

(	: ARH	Sem. N2	Sem. N1
( Prix d'achat au prod.	86/87 90	110	. 115
(	: 89/90 70 :	80	85
	: 86/87 -	121	130
Prix de vente	: 89/90 -	110	120

<sup>-</sup> Un test de privatisation de la collecte et de la vente des semences niveau 2 d'arachide conduit sur 1200 tonnes en 1989/90, a mis en évidence de réelles possibilités de réduction des prix de revient et de ces-

sion. Ce programme sera étendue à des volumes plus importants en 1990/91 (5000 tonnes).

#### 3.2 - Les difficultés rencontrées

## Les recherches sur la création variétale et le programme semences de prébase.

Les résultats des recherches sur la création variétale restent encore insufisants et leur mise à la disposition des paysans n'est pas maitrisée.

En mil et sorgho par exemple des variétés déjà en diffusion ont montré des difficultés et ne correspondent pas toujours aux attentes des agriculteurs (sensibilité accrue au parasitisme, non homogénéité de la production, taille des chandelles pour la serie des IBV...).

Même constat pour le niébé où sur cinq variétés, seule une (bambey-21) a été réellement acceptée par les agriculteurs.

Pour le riz dans la région de St Louis, aucun programme de création n'a encore été lancé pour répondre aux exigences d'une véritable intensification, malgré les investissements importants consentis dans cette région.

Les régions sud et sud-est souffrent elles aussi de l'inexistence de variétés de mil, niébé et sorgho adaptées.

Même le programme maïs, assuré en grande partie par le projet de KSG, est faible par rapport aux besoins, notamment en zone irriguée.

En arachide, aucune variété n'a été proposée et diffusée depuis presque Vingt ans, mais les résultats provisoires des essais multilocaux en cours laissent espèrer des possibilités pour cette campagne.

"Limmobilisme" ainsi constaté dans les programmes de "création" variétale est la conséquence d'un certain nombre de facteurs limitants connus parmi lesquels, le manque de motivation des agents entrainænt une hémorragie constante de cadres expérimentés (manque de moyens matériels et financiers, absence de perspectives de carrière pour les chercbeurs), insufisance de coopération dynamique avec des instituts internationaux de recherche, publics ou privés, inefficacité des structures régionales...

Dans un tel contexte où peu de variétés nouvelles sont diffusées il apparaît presque normal qu'il soit particulièrement difficile de mettre en évidence la supérioritédes semences sur des graines tout venant prélevées des récoltes précédentes de consommation. Cette situation est d'autant plus

préoccupante qu'elle se trouve renforcée par une précarité manifeste des conditions de production (pluies incertaines, absence d'engrais, sous équipement en matériel agricole)

## La production de semences certifiées d'espèces vivrières

Au cours de cette première phase et en attendant l'émergence d'un secteur privé, les SRDR s'étaient vues confiée la responsabilité de signer des contrats de production et de collecte de semences certifiées avec des agriculteurs, de les faire conditionner puis de les vendre à prix coûtant.

Au même moment, les restructurations en cours au niveau de ces sociétés (redéfinition de missions, déflations de personnel) ont entrainé un effritement du dispositif d'encadrement et une certaine démobilisation du personnel.

Par ailleurs les exigences d'ajustement des programmes de production et de collecte aux possibilités réelles de cession ont entrainé une trop grande prudence de la plupart des SRDR à s'engager dans des programmes ambitieux.

Une telle attitude s'avère d'autant plus justifiée que beaucoup d'entre elles, outre les problèmes aigus de financement qu'elles traversent, ne s'étaient pas jusqu'ici véritablement illustrées dans leurs aptitudes réelles à promouvoir une stratégie commerciale suffisamment agressive.

Enfin la non eligibilité de la plupart de ces partenaires aux crédits de la CNCAS a obligé le projet à recourir à un comité pour le financement à crédit, des achat et du conditionnement des semences certifiées d'espèces vivrières.

## Les semences certifiées d'arachide

La tendance à la baisse observée ces trois dernières années s'expliqueraient par un ensemble de facteurs limitants parmi lesquels on notera :

- les mauvais résultats enregistrés dans le recouvrement des crédits octroyés dans le cadre du programme-arachide, entrainant une certaine frilosité de la CNCAS dans ses perspectives de financement des semences de vulgarisation. En 1989/90 son intervention a été presque exclusivement réservée aux semences de multiplication, sous contrôle de la DPCS.

Ainsi de 6 499 tonnes en 1987/88, le crédit semences est passé à moins de 3000 tonnes en 1989/90 soit une baisse drastique de près de 60 %

- Un marché parallèle de semences semble de plus en plus se dessiner concurrençant fortement les ventes sur les marchés officiels.

des achats massifs de graines sont opérés en début de campagne à des prix inférieurs à ceux fixés par l'Etat pour répondre aux besoins pressants de liquidité de la plupart des agriculteurs.

- Les prix actuellement en vigueur sur le marché officiel sont souvent jugés trop élevés. Ils sont passés de 121 F/kg en 1987/88 à 110 F/kg à compter de 1988/89. Cette baisse apparente cache mal en réalité une augmentation relative par rapport au prix d'achat de l'ARH.

En effet si en 1987/88, il fallait 136 kgs d'ARH pour obtenir 100 kg de semences N2, il en faut maintenant 160 kg pour un même poids de N2.

-En ce qui concerne l'épargne, elle ne cesse aussi de chuter d'année en année passant de 2 617 tonnes en 1987/88 à moins de 600 tonnes en 1989/90, les agriculteurs préférant utiliser leur argent à d'autres types de dépenses plutôt que de le confier à la SONAGRAINES sans possibilité de rémunération. Pour faire face à cette situation, l'Etat a introduit déjà en 1988/89 mais surtout en 1989/90, une incitation à l'épargne de 10 F/kg.

Malheureusement, cette mesure encore très mal vulgarisée, n'a pas encore donné de résultats satisfaisants.

Ainsi les semences certifiées ne représentent qu'une infime part du capital national (moins de 10 %) et le principe du renouvellement tiers se trouve déjà fortement compromis, mettant dangereusement en péril la filière semences-arachide.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la tendance à la baisse du capital collecté s'est accompagnée d'une baisse sensible du niveau des ventes.

7	\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.	:	Poids (T)	:	Poids vendu (T)					:	: Reliquat	
( Poi		:	Polas (1)	•	Fnar-	•	V. au		crédit .	Total	•	(T)
( ann	ees	:			gne	•	comptant	t (	CNCAS'		:	
(	<u> </u>	<u>:</u>		<u>:</u>	3	:		:	· :		:	
( 1987	/88	:	36710	:	2617	:	12458	:	6499 :	21574	:	14990
(		:		:		:		:	:		:	
( 1988	8/89	:	19018	:	647	:	8266	:	4475 :	13388	:	6630
(		:		<u>:</u>		<u>:</u>		<u>:</u>	:		:	
( 1989	9/90	:	18700 *	:	575	:	.5491	:	3134	9200	:	7722
{ (au :	27/7/90	);		:		:		:	:	+ 1189	:	
(		:		:		:		:	:	·	:	······································

\* dont 1189 T par le privé et 589,0 T de stock de calamité

- La constitution de réserves personnelles de semences est largement pratiquée et leur niveau devrait être sans doute supérieur aux estimations officielles de 60 à 70 000 tonnes pour un capital de l'ordre de 105 000 tonnes.

Ces semences n'ont malheureusement pas souvent toute la qualité requise à cause de leurs mauvaises conditions de stockage et de protection.

Dans un souci d'inverser cette tendance, le projet et la SONA-GRAINES ont engagé une série de réflexions dont les conclusions ont fait l'objet d'un document spécial sur la qualité des semences, la promotion et les prix actuels de cession, publié en octobre 1989.

Concernant plus particulièrement les prix de cession, la SONA-GRAINES et le projet ont convenu, à défaut d'un prélèvement de 2 F/kg sur les achats d'ARH pour la constitution d'un fonds de bonification des prix de cession des semences, d'encourager la privatisation amorcée en 1989/90, sous réserve que les crédits déjà engagés dans cette opération soient entièrement remboursés à échéance (janvier 90) et que les conditions actuellement en vigueur, de refinancement des crédits de commercialisation par la BCEAO soient revisées pour tenir compte des besoins éventuels du secteur privé.

D'ores et déjà un projet de document définissant de façon plus fine les critères de choix de ces opérateurs sera bientôt élaboré.

Dans le même temps, le projet étendra au besoin à d'autres régions son programme de semences décortiquées, jusqu'ici limité à la seule région de Louga (2000 tonnes décortiquées en 1989/90).

Concernant les décortiquées enrobées, les résultats des études conduites depuis maintenant trois campagnes autorisent le lancement dès la campagne 1990/91 d'un programme-test sur au moins 100,0 tonnes en collaboration avec la SONAGRAINES.

## IV - LES SEMENCES D'ARACHIDE DE BOUCHE (ARB)

La persistance de la diminution du calibre des gousses et des graines de la GH-119-20 observée depuis 1985 et ceci malgré les tentatives de reprise du programme en 1988 par l'ISRA et l'ex-DPCS, ont conduit à la mise sur pied d'un comité de réflexion pour une relance de la production de semences de qualité.

Les travaux de ce comité ont fait l'objet d'un rapport au Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique.

La mise en oeuvre des recommandations contenues dans ce rapport

devraient permettre de trouver un début de solution à ces problèmes. En tout état de cause, un programme-test de production de semences de base sur 2,0 ha est en cours de réalisation à Darou et à l'ISRA de Nioro.

Une série de trois visites a été prévue avec l'ISRA et la SEPFA pour une meilleure interprétation des résultats.

## V - SUIVI-EVALUATION ET FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En cours d'exécution, le projet aura reçu au total quatre missions de supervision de la CCCE à raison de 2 missions pour chaque exercice.

C'est à l'issue de ces missions que la proposition de report d'un certain nombre d'investissement a été confirmée laissant apparaître un reliquat important dans le financement prévu pour cette première phase.

Il s'agit notamment de :

- la construction des chambres froides de Louga et Kaolack destinées au stock de calamité ;
  - l'acquisition de décortiqueuse pour Louga et Kaolack ;
- l'aménagement et l'équipement des stations de production de base de Darou, Boulel, Séfa et Sinthiou Malème ;
  - . forage et équipements
  - . magasins et hangars
  - . matériel agricole
  - . matériel de conditionnement
  - . matériel de transport (camions)
  - . petit outillage

Le reliquat disponible à la fin de cette première phase est évalué à 1,8 milliards de F CFA.

La dernière mission de la CCCE en date du 26 au 27 avril a permis de faire une évaluation-bilan de cette première phase et de retenir des axes d'orientation pour une nouvelle phase de deux ans, en tenant compte des changements intervenus au sein du Ministère : suppression de la DPCS en décembre 1989, nouvelle organisation des Ministères en mars 1990.

La nouvelle organisation du projet devenu projet autonome et la mise en place d'une division chargée du contrôle et de la certification, ont été notifiées au bailleurs.

#### VI - PERSPECTIVES

## 6.1 - Plan d'action pour la deuxième phase

Le projet a défini des axes d'orientation dont la finalisation, en rapport avec les membres du comité technique de suivi, devra aboutir à l'élaboration d'un plan d'action pour 1990/91 et 1991/92.

Par ailleurs une proposition d'avenant n°2 à la convention avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole est en cours de négociation pour permettre une participation plus active de cette Banque au financement du secteur privé impliqué dans la filière semencière, tant pour ce qui concerne les espèces vivrières que l'arachide.

Une solution au problème de financement du privé apparait d'autant plus nécessaire et urgente, qu'ils constitue un des points essentiels de blocage de la privatisation en cours , l'élaboration d'une "charte" de la privatisation devrait faciliter de telles négociations.

## 6.2 - Réglementation de la Production et de la commercialisation des semences et plants

L'un des axes fondamentaux d'orientation du projet pour cette deuxième phase est la consolidation et l'extension des actions de privatisation de la collecte et de la commercialisation des semences, initiées au cours de la première phase.

Dans un souci de clarification de la "règle du jeu" entre l'administration et le privé, la DPCS avait introduit en 1989 un ensemble de textes réglementaires dont l'adoption s'avère d'une impérieuse urgence. Il s'agit :

- du projet de loi relatif à l'homologation des variétés, à la production, au contrôle, à la certification, à la commercialisation, à l'importation et à l'exportation des semences de plants;
- d'un projet de décret portant création d'un comité technique permanent des semences et plants ;
- d'un projet d'un décret instituant le catalogue des espèces et variétés cultivées au Sénégal ;
- d'un projet de décret portant réglement technique de la production du contrôle, de la certification, de la commercialisation, de l'importation et de l'exportation des semences et plants.

Le projet veillera à l'adoption et à la promulgation de ces documents

## I BILAN DES REALISATIONS DES PROGRAMMES 1988/89/1989/90

## 1.1 Réalisation des programmes d'essais multilocaux

Ce programme réalisé par l'ISRA est l'un des maillons essentiels de la recherche dans l'exécution du plan semencier. L'objectif du programme est de mettre en évidence les performances des nouvelles créations de variétés déjà testées en station, en vue de leur diffusion en milieu paysan. Pour des raisons liées aux difficultés rencontrées lors du démarrage du projet, seuls les programmes arachide, maïs, sorgho, ont été réalisés la première année.

Les dispositions prises par le projet, en vue d'améliorer les conditions de travail du service semences-ISRA, ont permis la réalisation en deuxième année des programmes arachide, mil, maïs, sorgho, niébé.

## 1.1.1 Programme arachide

#### - Zone nord (Louga)

Les variétés nouvelles Gc 8-35, Chico, Gc 8-13 ont été retenues en comparaison avec les variétés témoins 55-473. Durant les 2 années d'expérimentation la variété Gc 8-35 a donné des résultats satisfaisants.

## -- Zone centre nord (Diourbel, Thiés)

Le choix a été porté sur les variétés nouvelles Fleur II et 79-40 en comparaison avec les variétés témoins 55-437, 73-30. La variété 57-422 a été réintroduite en vue de tester ses performances, compte tenu de l'évolution des conditions climatiques de la zone.

L'analyse des résultats des 2 années ont permis de mettre en évidence les performances de la variété Fleur II.

## - Zone centre sud (Nioro, Tamba)

L'expérimentation concerne les variétés nouvelles 79-79, 79-5 et les témoins 73-33, 28 206. La variété 57 313 a été introduite en essais en vue de tester ces performances, compte tenu de l'évolution des conditions climatiques de la zone.

.../...

### 1.1.2 Programme maïs

### - Maïs pluvial

L'expérimentation concerne une série de variétés nouvelles de maïs jaunes et blancs dans le sud du Sine Saloum, le Sénégal Oriental, la Casamance. Durant les 2 années d'expérimentation les variétés blanches, Accros TZVT-W, EVCB ont donné des résultats stisfaisants. Pour les variétés jaunes, EVCJ et JDB se sont montrées performantes.

### - Maīs irrigué

Une série de variétés nouvelles de maïs jaune et de maïs blanc a été utilisée. Cependant le retard de la mise en place des programmes et la maîtrise du système d'irrigation dans les périmètres retenus au niveau de la SAED, n'ont pas permis d'obtenir des résultats exploitables.

### 1.1.3 Programme sorgho

## - Sorgho pluvial

4 variétés de la série CE ont été utilisées dans la zone centre nord, dans la zone centre sud, 2 variétés des séries CE,2 variétés des séries IS CV et la variétés F2/20.

La mise en place tardive des programmes dans la première année et les pertes causées par les déprédateurs n'ont pas permis une exploitation judicieuse des résultats. Cependant on a noté un bon comportement des variétés de la série CE et de la F2/20, dont les résultats restent à être confirmés la campagne en cours.

## - Sorgho irrigué

Le programme concerne les variétés CE 243 55, 73-13 et l'hybride double 612 A X 73-208, dans la zone de la SAED.

L'interprétation des résultats de la campagne en cours devra permettre d'identifier certaines variétés.

### 1.1.4 Programme mil

- Compte tenu des difficultés rencontrées dans la diffusion des variétés IBV 8001 et BV 8004, il a été décidé de les remettre en essais multilocaux, en vue de prendre en compte toutes les caractéristiques et de déterminer leur zone de diffusion ; par contre les variétés des séries G A M ont été retirées du réseau à cause de leur heterogeneité.

Ainsi les variétés IBV 8004, IBMW 8402 ont été retenues dans la zone nord, en comparaison avec la variété locale ; pour la zone centre sud, la souna III et l'IBV 8001 ont été utilisées.

Les essais en cours menés cette campagne devront permettre d'apprécier les variétés mise en compétition.

### 1.1.5 Programme niébé

Les essais ont été menés dans les zones nord et centre nord et concernent une série de 13 numéros de variétés et des variétés de la série Bambey en comparaison avec la 58-57 et la Bambey 21. L'expérimentation réalisée seulement en 1989/90, n'a pas permis de tirer des conclusions.

## 1.2 Réalisation des programmes semenciers

## 1.2.1 Production de semences de prébase

L'ISRA a bénéficié du PTS d'une dotation d'un fonds de roulement pour le financement de la production de semences de prébase. Cependant malgré les difficultés rencontrées, pour la reconstitution de ce fonds dans les délais, les objectifs de production arrêtés à la réunion annuelle des semences ont été atteints durant les 2 années.

Cependant il faut noter que les objectifs initiaux du projet ont été revus en baisse, compte tenu des problèmes de restructuration des SRDR.

Le tableau T.1 donne une situation détaillée des réalisations des programmes

## 1.2.2 Production de semences de base

La production de semences de base est réalisée sous contrat avec les GIE au niveau des stations de production de l'ex DPCS.

La révision des objectifs des programmes en baisse par les SRDR a entrainé chaque année des reliquats de semences de base au niveau des stations. C'est pourquoi la DPCS est obligée de vendre les semences de base en vulgarisation au prix de semences certifiées pour alleger le déficit.

Des efforts importants ont été déployés en 1988/89 en direction du secteur privé pour le placement des semences de base, notamment l'ASSESCAW, la CSS et les groupements de producteurs.

Le tableau T.2 donne une situation détaillée des réalisations des programmes

## 1.2.3 Production de semences certifiées

Les programmes de production de semences certifiées sont définis par les SRDR en concertation avec la DPCS, en tenant compte des possibilités de placement.

La politique de déflation actuellement appliquée par les SRDR ne permet plus d'atteindre les objectifs fixés: c'est pourquoi le projet s'oriente vers le transfert direct de la fonction production, collecte, et vente aux groupements de productions.

En 1989/90, l'ASSESCAW avait déjà signé un protocole avec la SAED pour le transfert progressif de ces fonctions. L'avantage de ce transfert est de permettre aux groupements de satisfaire les besoins en semences de leurs membres et d'autres groupements qui en exprimeraient le besoin, à des prix compétitifs par rapport à ceux appliqués par les SRDR.

Pour l'arachide les objectifs de production ont été réajustés en tenant compte des possibilités de placement constatées ces deux dernières années.

Les tableaux T.3 et T.4 donnent respectivement une situation détaillée des productions de semences arachide et semences cultures vivrières.

## 1.2.4 Situation des placements de semences

#### - Semences arachide

Les prix de cession actuels appliqués par la SONAGRAINES et les difficultés de récupération des crédits par la CNCAS ont entrainé une baisse des placements de semences.

Dans le souci d'alleger les coûts de production et de permettre aux producteurs d'acquérir des semences à des prix acceptables, le projet a initié en 1989/90 un test de privatisation de la collecte et de la vente de semences. Ce test a permis de collecter et de placer au comptant ou à crédit l 200 T de semences certifiées d'arachide. Le test sera étendu à d'autres groupements dans la campagne en cours.

## - Semences espèces vivrières

D'une manière générale, les taux de placement des semences sont corrects pour le riz et le maïs ; le mil et le niébé connaissent encore des difficultés de placement.

- Ces difficultés sont dues aux problèmes de déflation de la SODEVA, dont le personnel réduit ne permet plus un encadrement dans tout le bassin arachidier. Pour la campagne 1990/91 les programmes seront confiés directement à des groupements privés qui seront en même temps responsables de la vente de la production certifiée.

Le tableau T.5 donne une situation des ventes.

## 1.2 Réalisation des programmes de promotion-sensibilisation-formation

## 1.3.1 Parcelles de démonstration et visites organisées

La mise en place de ce programme concerne le riz, le maïs, le mil, le sorgho et le niébé.

Durant les 2 années de réalisation les résultats suivants ont été obtenus :

#### - Zone SOMIVAC/DERBAC

La réalisation de visites organisées suivies de débats avec les producteurs ciblés a permis de retenir par ordre de priorité, les variétés DJ 12 519, IR 442 et Rock 5 pour le riz ; EVCB pour le maîs et TN 88-63 pour le niébé. D'autre part les besoins en semences exprimés dès la fin de la première année étaient de 40 T pour le riz.

#### - Zone SODEVA

Le retard dans la mise en place des programmes n'a pas permis de réaliser des visites dans certaines zones. A noter que seul le programme mil a donné des résultats satisfaisants par la mise en évidence des performances de la variétés souna III.

#### - Zone SAED

Les variétés de riz proposées par la SAED ont finalement été retirées du programme en attendant qu'elles soient disponibles au niveau de la recherche. Par contre le programme maîs a permis de retenir 4 variétés dans la zone.

## 1.3.2 Promotion sensiblisation formation

Les SRDR ont réalisé des émissions à la radio éducative rural, en vue de sensibiliser les producteurs sur l'importance de l'utilisation des semences certifiées.

Le projet en rapport avec la SONAGRAINES a réalisé un programme de promotion de l'utilisation de semences arachide avec la participation de PUBLISEN : spots publicitaires par la radio et la télévision, confection de Tee-Thirts, distribution de prix aux meilleurs utilisateurs d'intrants.

En 1988/89 les différents partenaires ont réalisé des séances de formation à l'intention des agents de suivi et d'encadrement.

Pour la campagne en cours l'accent sera mis sur la formation des membres des GIE retenus pour réaliser les programmes de multiplication et le programme de construction de magasins.

.../...

## 1.4 Réalisation du programme de construction de magasins semenciers villageois

Ce programme a été réalisé par la SODEVA et la SODAGRI ; les raisons de restructuration évoquées précédemment n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés.

- La SODEVA réalise actuellement un programme de 21 magasins dans les régions de Thiés, Louga et Diourbel dont 11 sont déjà réceptionnés et 10 en cours de finition.
- La SODAGRI exécute un programme de 10 magasins dont 4 sont déjà reception nés et 6 en cours de finition. Pour la campagne en cours la SODEVA prévoie la réalisation de 76 magasins dans le bassin arachidier et 10 par la SODAGRI dans la zone de l'Anambé.

Les objectifs initiaux du projet étant de 150 magasins par an, le projet à pris l'initiative de procéder à l'identification de groupements capables de réaliser ce programme sur la base de conditions préalables à remplir.

## 1.5 Réaliation du programme test de production de semences fourragères

Ce programme réalisé par la DIREL avec le concours de la DPCS et de l'ISRA, a permis d'identifier les différentes espèces à vulgariser et les zones de diffusion :

- Deux variétés de niébé fourragers et l variété de mixte, ont 'n été identifiées. Ces espèces ont été testées dans 4 zones Dakar-Thiés, Fatick-Koalack, Tamba-Koalack, Tamba-Kolda et fleuve.

Les résultats obtenus 1989/90 ont permis de mettre en place un programme de production de semences certifiées sur 6 ha, un programme de démonstration sur 25 ha dans les zones encore ciblées et un programme de vulgarisation.

L'objectif est d'arriver à organiser cette filière à l'instar des autres.

## 1.6 Réalisation des investissements prévus

Malgré le retard constaté la première année, causé par l'application de la circulaire sur la taxation des investissements sur financement extérieur, le programme connaît une réalisation satisfaisante.

Les réalités actuelles ont amené le projet à revoir certains objectifs, notamment la construction d'un magasin réfrigeré à Lyndiane, l'aménagement de certaines stations de production et de conditionnement de semences.

Pour les équipements en matériel agricole et matériel de conditionnement, il sera établi un protocole de rétrocesion à des groupements ou privés sur la base de condition préalables à remplir.

La situation des réalisations des investissements est détaillée en annexe au tableau T.6.

#### II PROGRAMME 1990/91

#### 2.1 Mise en place des programmes

## 2.1.1 Réseau d'essais multilocaux

Le programme devra permettre de poursuivre les activités entamées et de finaliser les résultats obtenus aux cours des deux précédentes campagnes.

Les expérimentations prévues concernent les variétés d'arachide, niébé, mil, sorgho pluvial et irrigué, riz pluvial et irrigué.

Une réunion de synthèse des programmes a été tenue à Bambey en vue de prendre les dispositions nécessaires à la réalisation de ce programme. Un document technique à déjà été élaboré par l'ISRA à cet effet.

## 2.1.2 Programme de multiplication des semences

- Semences de base le projet a mis en place au niveau des stations, le programme suivant :

<u>Espèces</u>	<u>Quantité</u> kg	Superficie ha
Mi l	12	3
Niébé	310	19,45
Sorgho	12	1,5
Riz	2 360	23,6

- Le projet a signé avec des opérateurs privés un protocole technique de production, de collecte et de placement de semences d'espèces vivrières.

Ce protocole définit les conditions de transfert des opérateurs de production, de collecte et de placement ou de vente des semences d'espèces Vivrières en vue de permettre :

.../...

- Une réduction des coûts de gestion de la filière.
- Une vente intégrale des semences collectées.
- La production conformément aux dispositions d'un guide technique de certification de la production semencière à mettre à la disposition des signataires du protocole.

Cependant certaines SRDR ont mis en place un programme de production de semences.

Le programme suivant a été arrêté

#### PROGRAMME RIZ

OPERATEURS PRIVES/SRDR/PROJET	VARIETES	QUANTITE KG	SUPERFICIE HA
Région de Saint-Louis		36 321	363,21
ASSESCAW		29 281	292,81
÷	IKP JAYA IR 1529 IR 442 IR 8	6 071 10 342 10 314 1 560 994	60,71 103,42 103,14 15,60 9,94
Aboubacar FALL		1 800	18
	IKP JAYA	600 1 200	6 12
Mamadou NIANG		5 240	52,4
	IKP JAYA	2 740 2 500	27,4 25
Région de Kolda		6 000	60
SODAGRI		4 000	<u>40</u>
	IKP IR 1529 IR 442	1 000 2 000 1 000	10 20 10
GIE Kabendou		2 000	20
	IKP YAYA	1 000 1 000	10 10

.../...

OPERATEURS PRIVES/SRDR/PROJET	VARIETES	QUANTITE KG	SUPERFICIE HA
Région de Tamba		200	12
AISVB	DJ 12519	200	2
Région de Ziguinchor		2 052	34,17
Yameukeye Entente Diouloulou Djimoutene CADEF AJAEDO	DJ 12 519 -"- -"- DJ 684D Rock 5	240 320 400 160 40 345	4 5,33 6,66 2,66 0,66 5,75
DERBAC		<u>547</u>	9,11
	DJ 684D Rock 5	40 507	0,66 8,45
Total (Riz)		44 573	459,38

## PROGRAMME MIL, NIEBE ET SORGHO

OPERATEURS PRIVES	<b>ESPECES</b>	QUANTITE KG	SUPERFICIE HA
	<u>Mil</u>	440	<u>110</u>
AIVSB	Souna III	20	5
GIE K.Bakary	u	40	10
GIE Boustan	11	140	35
Entente Mbirkilane	II .	40	10
Entente Koungheul	II	48	12
GIE Boulel	II	40	10
GIE IDA secco	II	32	8
GIE Sokone (K.M.Fady)	u	40	10
World vision	IBV 8004	40	10
	Sorgho	<u>110</u>	<u>11</u>
AIVSB	F2/20	50	5
Entente Diouloulou	11	10	1
Yameukèye	n	10	1
Djimoutène		20	2
COS PE	SSV5	20	2
	<u>Niébé</u>	929	<u>58,1</u>
Wold vision	Bambey 21	240	15
	58 57	240	15
	TVX	160	10
GIE du Risso	Bambey 21	160	10
Keur Baba SEYE	_"_	96	6
AISB	TN 8863	16	1
COSPE	58 57	7	0,5
-	Mougne	10	0,6

## 2.1.3 PROGRAMME DE VULGARISATION DE SEMENCES.

OPERATEURS PRIVES	<b>ESPECES</b>	QUANTITE	SUPERFICIE
	<b>Riz</b> 5]	2 400	40 ha
A.F.A.D (Djiragone)	DJ 12 519	2 000	33,340
Djimoutène	ii .	4 000	66,660
	n .		
World vision	Mil souna III	<u>40</u>	10
	Niébé	<u>280</u>	<u>70</u>
	58-57	120	30
	TVX	40	10
	Bambey 21	120	30

#### 2.1.4 PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE MAGASINS SEMENCIERS

En vue de réaliser ce programme, les conditions suivantes ont été définies par le projet pour le choix des sites :

- Ouverture d'un compte à la CNCAS.
- Alimentation du compte de 100 000 F à 150 000 F pour assurer le fonctionnement du magasin.
- Engagement du groupement à prendre en charge 1/3 du coût de revient du magasin, sous forme d'investissement ou participation financière.
- Organisation d'un comité de gestion comprenant au moins 2 membres alphabétisés.
- Ces critères ont permis de retenir le programme suivant.

OPERATEURS PRIVES/SRDR	REGION (ZONE)	NOMBRE DE MAGASINS
SODEVA	Bassin arachidier	
SODAGRI	Zone Anambé	10

. . . / . . .

Yameuk <b>ê</b> ye		. 4
Djimoutène	II.	8
Entente Diouloulou	II .	6
CADEF	t1	9
AJAEDO	11	
GIE Louga		7
GIE Diourbel		3

## TOTAL PROGRAMME

## 123 Magasins

## 2:1:5 PROGRAMME DE PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGERES

- <u>Programme de multi</u>	plication 6,0 ha	
Fatick	5	Niébé fourrager
Dakar	1	Panicum
Programme de démon	stration ( ha)	
Dakar	2	Niébé
Kaolack	3	Niébé
Fatick	2	ff .
Kolda	6	Niébé
Louga	<b>3</b> .	#1
St-Louis	7	Niébé panicum
Tamba	2	Niébé
TOTAL PROGRAMME	25 ha	

TABLEAU T.1

REALISATION DES PROGRAMMES DE PRODUCTION DE SEMENCES DE PREBASE

ESPECES		1988/89			1989/90	
	 Objectif kg	Réalisation   kg	96	Objectif kg	Réalisation kg	"
Arachide	750	750	100	1 950	1 900	6
Riz	1 200	200	=	1 160	1 160	100
Mil	0 00 0 00 0 00 0 00 0 00 0 00 0 00 0 0	28 28	=	4	4	, 100
Sorgho	- F	9 9	7	12	. 12	100
Niēbē	,	921	=	006	006	100
Niébé four.		0 0	=	20	20	100
Panicum maxi	_ ∞	_ ω	=	52	25	100
	_	-				

TABLEA U T.2

REALISATION DES PROGRAMMES DE PRODUCTION DE SEMENCES DE BASE

-ESPECES		1988/89		198	06/6861	1
. /	Objectif	Réalisation	ð	Objectif T	Réalisation   T	/
Arachide Riz Mil Niēbē Sorgho Niēbē four	34,5 34,5 1,500 8,50 400	160 27,206 1,160 4,148 -	78 77 48 -	99,300 55 5,200 10,960 1,200	99,300 58 3,200 5,270 0,800	100 105 59,9 48 80 37
_				•		

## REALISATION DES PROGRAMMES DE PRODUCTION DE SEMENCES ARACHIDE NI NII

Région	1988/8	B9 ·		——————————————————————————————————————	1989,	/90	<b>&gt;-</b>	
	Objecti NI	f // /	Réali NI	sation N2	Object NI	ff N2	Réal NI	isation N2
Kaolack	1560	10 000	1162	8031	965	9053	910	7 589
Kolda	266	1 830	269	1724	138	747	153	738
Fatick	450	332	2810	1770	294	3124	265	2 640
Diourbel	180	1 020	5	315	115	910	109	892
Thiès	400	1 646	203	845	387	2168	364	1 785
Louga	200	960	286	1092	250	4	1258	1 227
Tamba	245	2 123	179	1802	100	1181	100	1 180
Ziguinchor		550		456	_	310		254
Tota1	3311	21 029	2436	21 029	22 49	18 842	1907	16 365

Tableau.4 REALISATION DES PROGRAMMES DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES
ESPECES VIVRIERES

Espèces	1988	/89		1	989/90	
	Objectif	Réalisation	%	Objectif	Réalisation	<del>*</del> :%
Riz Maïs Mil Sorgho Niébé	1 500 300 112 - 175	1063 300 50 - 144	70,8 100 44	816,500 497,300 82,900 2,000 90	453,500 497,300 73,190 - 77,395	55 100 89 - 85

TABLEAU T.5 SITUATION DES PLACEMENTS DE SEMENCES.

ARACHIDE

					•	
PERIODE	STOCK DE REFERENCE	EPARGNE	VENTE AU COMPTANT	VENTE A	TOTAL PLACEMENT	STOCK INVENDU
Campagne 88/89	37 610	2 617	12 458	6 499	21 574	14 990
Programme Xion			-	  - 	3 468	
Programme de vulgarisation		_	. <b>_</b>	_	18 106	
Campagne 89/90	19 019	658	6 201	6 201	13 665	5 354
Programme Xion Programme de	j	354	6171	1 677	2 702	
vulgarisation	-	294	4 836	2 797	7 927	L
		<del></del>	<u>-</u>			

### CULTURES VIVRIERES

PERIODE	SPECULATION	STOCK DE REFEREN RFNCE	VENTES	STOCK INVENDU
campagne 1988/89	Riz Maīs Mil Niébé Sorgho	1 063 300 50 144	881 300 27 117	183 - 23 27

Pour 1989/90, les résultats ne sont pas encore disponibles



IBELLES	:CONVENTION	μD	ECAISSE CCCE	≗E	NGAGE	: D	ECAIS. +ENG
====-	:	:		5		2	
		====			Mart St., St., St., St., St., St., and St., St., St., St., St., St., St., St.,		<b>2                                    </b>
INVESTISS.	: 1.970.000.000	# *		ü		:	
حديد هجان جينان حصول بعضر لينت والم		2					
PCS	: 1.031.260.000	<u> </u>	256.406.032	- -		;	256.406.032
ODEVA	: 280.000.000		17.589.806		13.791.194	:	31.381.000
ODAGRI	: 108.340.000	2	44.314.350	2	3.203.054	2	47.517.404
DNACOS EPFA	470.000.000	8	53.602.518	2	987.354	:	54.589.872
AED	:	2	13.057.375	u.		ä	13.057.375
IREL	3	2		2	3.191.000	2	3.191.000
DMIVAC	•	*		=	3.935.000	,	3.935.000
SRA	: 34.000.000			2		:	18.124.900
,	46.400.000	#		2	18.124.900	*	18.124.700
SSIST.TECH	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #	2		2	and the second s	*	279,332,144
	: 313.000.000	ä	192.148.226	*	87.183.918	2	
		#		2		ij	
<sup>1P.</sup> PHYS.		:		*		*	
to the same have there have been been again.	466,000,000	2	9.760.518	2	16.729.579	=	26.490.11
	n	#		2		2	
REDIT PTS	321.000.000	2	**	2		2	215.000.00
REDIT RETRO.	400.000.000	*	215.000.000	=		*	16.096.666
and desired distance former desired departs desired departs desired.	*	2	15.096.666	2		*	
AISSE D'AV	R W	n				2	
TABE D. AV	*	<u>.</u>	130.000.000	2		2	130.000.000
THE COURSE SAMES CARRIED COURSE COURSE	# #			3		:	
	*	2		*		*	
	Many and the state and the sta	=======================================		===	THE SECRET WHILE SECRET	====	
)TAL	the of	#		2	الأخياف المنافق المناف	*	1.095.121.510
	3.470.000.000	2	947.975.491	2	147.146.019		Tarana amana amana
=========	7	2		=		ä	- and around around around added 1- may maked around around around an only design and around around a round around

## FONCTIONNEMENT

:========					
STRUCRURES	S :CONVENTION	:FONDS VERSES	FACTURES RECUES	:REMBT. CCCE	: SOLDE A : JUSTIFIER
:DPCS .	;	:220.133.975	:180.880.415	:175.145.444	: 39.253.560
SODEVA		: 26.154.040	: 16.636.030	: 11.892.100	9.518.010
DERBAC	:	: 7.500.000	5.755.2 <mark>6</mark> 5	2.209.705	1.744.735
SOMIVAC		: 8.691.454	. 7.835.389	: 7.835.389	856.065
SODAGRI	2	4.800.000	: 1.271.799	1.271.799	3.528.201
SEPFA	2	: 33.000.000	: 32.781.816	: 27.250.346	218.984
DIREL	2	: 4.684.698	4.222.444	4.132.054	462.254
SAED	2 2	7.000.000	5.643.142	664.305	1.356.858
ISRA	2	: 21.000.000	: 11.547.593	4.328.082	9.452.407
; TO:	TAL:530.000.000	*332.964.16 <mark>7</mark>	*266.573.893	*234.729.224	* 66.391.074
:========					<i>※ 影響中国語語語語記記記</i>

## SITUATION CREDIT

;======	<u> </u>		Met talke (time tors) treet food 1900; (MRI tree - treet come er	<u></u>				. <del></del>		
DATE	STRUCTURES	2	CREDIF :	}	INTEREIS	2	EXIGIBLE	2	REMBT .	: SOLDE
1	:SEPFA	; = = : •	98469870	== <b>:</b>	3654334	2	 102124204	:=	102124204	
: :88/89	:DPCS	2	28316908	*	2265350	2	30582258	2	25948036	4634222
1	: SODEVA	1	58310200		4664793	:	62974993	2	48623808	14351185
:  ======	• • SODAGR1	: :	20126875	# #	1610150	2	21737025	:	11876292	: 9860733 ========
:TOTAL 1		:	205223853	2	12194627	2	217418480	1	188572340	: 28846140
: :	:DPCS	3	28586840	=== }	3001582	;	31588422	:		: 31588422
:	SODEVA	:	29951500	2	3144884	2	33096384	:		33096384
: :89/90	SODAGRI	2	31327000	1	3289318	2	34616318	:		: 34616318
:	PTS/ARACH1	D:	78243045	:	5762994	2	84006039		78243045	5762994
:	DERBAC	2	4119750	2	432543	2	4552293			4552293
: !======	:CPEC	:	30000000	2	3150000	2	33150000	2		: 33150000
:TOTAL	2: ==========	:	202228135	=:	18781321	===	======================================	*	78243045	:142766411
TOTAL	1	*		=	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #	:	======================================	:		¥
GENERA	•	2	407451988	2	30975948	2	438427936	2 22	266815385	:171612551
.=====	========	===		: =		<b>:</b> ===		: ==		

THE REAL PROPERTY AND THE PROPERTY AND T									
: :LIBELLES		CONVENTION	<u>*</u>	ECAISSE	CCCE		ENGAGE	: D	ECAISSE + ENGA
· LIBELES	,	COMAGNITOM	# 1.7	ECHIOSE	٠, ١, ١, ١,	2	Last 4 Last 1 Colombia	2	
;======		To the country of the party state and apply south halfs of sold half half half half half half half half	===	when what said was the control of the		==		===:	
:INVESTISS	SEMENT:	1.970.000.000		384.970.	091	11	43.232.502	u	428.202.583
A STATE OF THE STA	"	1.110.000.000	"	SOTETION	( ) L	**	"Park in the article in the Selection		
:FONCTION	VEMENT:	530.000.000	0	234.729.	224	5	66.762.004	2	301.491.228
: IMPREVUS	BHAC "	466.000.000	*	2004 PM 2 21		2		*	26.490.117
		400.000.000	2	9.760.	518	2	16.729.599		20. 770.117
CREDIT P	TS :	321.000.000	0	215.000.	.000	2		2	215.000.000
CREDIT N	ON per.	100 000 000	n n		250 00 00	*		*	16.096.666
	514 172 1	400.000.000	2	16.096.	. 666	2		D 5	16.078.888
:ASSIST T	5		2			2		2	
		313.000.000	r.	192.148	. 226	"	87.183.918	::	279.332.144
:CAISSE D	'AV		7	130.000	000	2		<i>ii</i>	
1====			n	130,000	" COO	2		:	
TOTAL		/ 000 000							1 394 412 738
		4.000.000.000	: 1	.182.704	715	13	213.908.023	2	T. O. TO. CILLIA CO.
						<i>-</i>		===	